



Budget fédéral et promesse relative aux services de garde à l'enfance : Promesse faite mais non tenue à ce jour

Le premier ministre Martin affirme que la promesse de son gouvernement relative aux services de garde à l'enfance a été tenue dans le budget fédéral. Pourtant, les sommes prévues au budget ne représentent qu'une partie de l'engagement des Libéraux et encore là, il ne s'agit que d'un acompte. De plus, le budget soulève des problèmes quant au développement futur d'un système pancanadien de services de garde. Nous demeurons bien loin de ce qui a été promis (principes QUAD enchâssés dans une loi fédérale, provinciale et territoriale) et de ce dont nous avons besoin.

Le tableau présente ce que nous recherchons, ce qui se trouve dans le budget et les problèmes que cela soulève.

Ce que nous recherchons	Ce qui se trouve dans le budget	Enjeux et problèmes
<p>Un système pancanadien fondé sur la qualité, l'inclusion, l'universalité, l'accessibilité et des programmes axés sur le développement. (Les principes auxquels s'engageait le programme électoral des Libéraux étaient qualité, universalité, accessibilité et programmes axés sur le développement).</p> <p>En vertu de ce système, les provinces et territoires auraient de la flexibilité au chapitre de la mise en œuvre des services de garde tout en adhérant à ces principes communs.</p>	<p>Fait référence à « vision partagée » et « initiative » plutôt qu'à « système »</p>	<p>Il s'agit d'un changement terminologique important qui obnubile l'objectif. De plus, on ne s'engage pas à assurer la participation des principales parties concernées; les négociations fédérales, provinciales, territoriales (f-p-t) se font à huis clos.</p>
<p>Financement suffisant et soutenu. À la cinquième année du budget, les dépenses fédérales auraient dû croître annuellement pour atteindre 5 milliards en 2009-2010.</p> <p>En 2020, le financement consenti par le fédéral devrait atteindre 1 % du PIB (10 milliards) annuellement en prévoyant des augmentations par tranches de 5 ans sur 15 ans.</p>	<p>700 millions la 1^{ère} année. 700 millions la 2^e année. 1,2 milliard respectivement les 3^e, 4^e et 5^e années.</p>	<p>Ces montants ne suffisent pas pour édifier un système de services de garde à l'enfance. Ces taux fixes annuels ne permettront pas au système de s'étendre.</p> <p>Il n'y a pas d'engagement ferme à l'effet d'accroître le financement après cinq ans ou de le soutenir à long terme.</p>

Ce que nous recherchons	Ce qui se trouve dans le budget	Enjeux et problèmes
Financement adéquat des services de garde autochtones	25 millions les 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e pour un total de 100 millions.	Ces montants sont insuffisants pour assurer des services de garde autochtones équitables; le financement ne devrait pas être compris dans le budget de 5 milliards et devrait correspondre aux besoins et à la taille de la population d'enfants dans les communautés autochtones.
Élaboration de mécanismes pour mesurer les progrès (résultats systémiques), par ex. nombre de nouvelles places créées.	<p>Une trousse de « responsabilisation » visant à recueillir des données et définir des indicateurs.</p> <p>Allocation de 25 millions les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e années pour un total de 100 millions, sommes prises à même le budget de 5 milliards consentis aux services de garde</p>	La collecte de données et l'élaboration d'indicateurs sont des éléments importants de la reddition de comptes mais ils n'en sont qu'une partie.
Rapport annuel aux assemblées législatives provinciales et territoriales et au Parlement canadien	« Rapport annuel des gouvernements soumis à leurs propres citoyens » et les provinces acceptent d'être « guidées » par les principes QUAD	Un second volet critique de la reddition de comptes est l'obligation de transparence et de faire rapport quant à l'utilisation des fonds publics et aux progrès réalisés dans la création d'un système de services éducatifs et de garde à l'enfance fondés sur les principes QUAD. Pour faire rapport aux « citoyens » par le truchement du parlement canadien et des assemblées législatives, il faut un processus clairement défini et explicite; faire rapport aux citoyens et citoyennes – notamment à l'échelle des régions individuelles – sans exigences spécifiques n'est pas contraignant.
Des critères et conditions (découlant des principes QUAD) définis dans une loi fédérale auxquels doivent se plier les prov. et ter. pour avoir accès aux crédits fédéraux consentis aux services de garde.	Rien.	On n'exige pas des prov. et ter. qu'ils démontrent leur intention de créer des services qui visent à satisfaire aux principes QUAD comme condition d'accès aux crédits fédéraux consentis aux services de garde.

Ce que nous recherchons	Ce qui se trouve dans le budget	Enjeux et problèmes
<p>Des plans d'action prov. et ter. bien définis et assortis d'objectifs, d'échéanciers et de mesures; démontrer que ces plans d'action se fondent sur des mesures aptes à faire en sorte que les principes QUAD soient atteints (telles que le statut sans but lucratif des sg et le financement direct des sg).</p> <p>Ces plans d'action devraient être élaborés avec la participation de chercheurs et des parties concernées.</p>	<p>Rien.</p>	<p>Sans processus exigeant des prov. et ter. qu'ils démontrent comment ils prévoient actualiser les principes QUAD, les crédits fédéraux serviront sans doute simplement à étendre le réseau actuel de services bigarrés.</p>
<p>Un mécanisme de financement permanent distinct du Transfert social canadien (TSC) de manière à s'assurer que les crédits consentis aux services de garde soient bel et bien affectés à des services de qualité.</p>	<p>Verser aux prov. et ter. la première tranche de 700 millions par le truchement d'un fond en fiducie administré par un tiers.</p>	<p>Si le fonds en fiducie n'est pas assorti de conditions, les prov. et ter. pourront y piger et affecter les fonds où bon leur semble, pas nécessairement dans les services de garde.</p> <p>Le TSC comporte presque toutes les caractéristiques qui faisaient du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux un mécanisme sans reddition de comptes.</p>
<p>Un plan de financement préétabli équitable qui reconnaisse les problèmes particuliers des populations en milieu rural et en région éloignée.</p>	<p>Financement versé aux prov. et ter. proportionnellement à leur nombre d'habitants.</p>	<p>Ne prévoit pas suffisamment d'argent pour les prov. et ter. dotée d'une population à faible densité.</p>